



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION ORDINAIRE  
MERCREDI 15 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 mai à 20 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie HENAU, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Amély BEAUCHAMP, Jean-François BOUVARD, Murielle BRAVO, Jade CLEDAT, Jessie CROUET-TURILLON, Nathalie FAUQUET, Gérard FEUGERE, Chedly HADJ KACEM, Matthieu HELLARD, Sylvie HENAU, Dominique POTTIER, Sandrine POULAIN, Françoise SOKOLOWSKI, Christopher VAN VLIERBERGHE

**REPRESENTES** :

**EXCUSES** : Angélique AUBREE, Michel BESNARD, Arnaud CALLAREC, Brigitte GUNTNER, Audrey LIMA BOUJOL, Nadia NOURI

Date de convocation ..... 7 mai 2024  
Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 20  
Nombre de conseillers municipaux présents ..... 14

**Séance ouverte à 20h**

**Secrétaire de séance** : Dominique POTTIER

Madame le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la séance du 27 mars 2024. **Aucune remarque n'étant exprimée, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.**

\*\_\*\_\*\_\*\_

**Ordre du jour :**

**BUDGET**

- Demande de subvention pour dévégétalisation falaises – fond verts et fonds Barnier
- Autorisation de virement de crédits

**ELECTIONS**

- Tirage au sort des jurés d'assises

**INFORMATIONS**

- Questions diverses.

\*\_\*\_\*\_\*\_

**2024-017 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEVEGETALISATION FALAISES – FONDS VERT ET FONDS BARNIER**

Le BRGM a établi en mai 2022 un porter à connaissance du risque éboulement falaises concernant 119 parcelles.

Les travaux de sécurisation éventuels concernent 43 parcelles dont les falaises appartiennent à la commune.

Une demande a été formulée auprès du CEREMA afin d'effectuer les études nécessaires à la sécurisation, la consultation et l'aide au choix des entreprises.

Pour effectuer ses études, le CEREMA a demandé à la mairie de dévégétaliser au préalable un certain nombre de parcelles.

Un devis a été demandé à la société Ouest Acro pour les prestations suivantes :

- Débroussaillage des falaises,
- Broyage et évacuation des végétaux,
- Traitement des végétaux en décharge.

Le montant du devis est de 31882.10 euros HT, sachant que les quantités de végétaux sont estimées.

Les études et travaux de prévention ou de protection contre les risques naturels sont éligibles au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs appelés « Fonds Barnier » pour lesquelles un plan de prévention (PPRN) est prescrit.

Le taux de subvention pour les études est de 50%.

D'autre part, le Fonds Vert permet de financer des projets liés aux risques naturels.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Dépenses (HT) €	Recettes (HT) €
Fonds vert : 30 %		9 564,00
Fonds Barnier : 50 %		15 941,00
Autofinancement : 20 %		6 377.10
Total	31 882.10	31 882.10

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le porter à connaissance du risque éboulement falaises du BRGM,

**Considérant** la volonté de la Commune d'assurer la sécurité de ses habitants,

**Considérant** la nécessité pour la commune de savoir quels sont les travaux à mener et leur estimation financière,

**Considérant** le souhait de la Commune d'engager cette étude et de solliciter les subventions afférentes,

**Considérant** la demande du CEREMA de dévégétaliser les parcelles pour pouvoir mener à bien leur étude

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :**

**ARTICLE UN** – d'approuver le lancement de la dévégétalisation par la société Ouest Accro pour un montant de 31 882.10 € HT,

**ARTICLE DEUX** – de solliciter la subvention de 15 941 € HT pour la réalisation de ces travaux au titre du Fonds Barnier,

**ARTICLE TROIS** – de solliciter une subvention de 30% du montant, soit 9 564 € HT pour la réalisation de ces travaux au titre du Fonds Vert,

**ARTICLE TROIS** – autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **2024-018 AUTORISATION DE VIREMENTS DE CREDITS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 25 août 2022, portant sur l'adoption de l'instruction comptable M57,

**Vu** la délibération du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif de 2024,

**Considérant** que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :**

**ARTICLE UNIQUE** – d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **ELECTIONS**

#### **2024-019 JURY D'ASSISES 2025 – TIRAGE AU SORT**

L'arrêté préfectoral du 19 mars 2024, fixe à deux jurés pour la commune d'Ivry-la-Bataille. La liste préparatoire prévoit de tirer au sort le triple de ce nombre, soit 06. Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile 2025 et de moins de 70 ans.

Au cours du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Le procédé utilisé est le suivant : Un premier tirage donne le numéro de la page de la liste des électeurs, un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

**Vu** le Code de Procédure Pénale et notamment les articles A36-12, A36-13 ainsi que l'article 255 et suivants ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres de la population ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2024/567 en date du 19 mars 2024 fixant à 500 le nombre de jurés constituant la liste annuelle 2025 pour le département et fixant la répartition des jurés entre les diverses communes du département ;

**Vu** la circulaire préfectorale en date du 19 mars 2024 portant dispositions relatives au Jury d'Assises et établissement de la liste préparatoire et engageant les communes à constituer la liste préparatoire dans le délai de rigueur du 15 juillet 2024 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité :**

**ARTICLE UNIQUE** – Il est procédé à un tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans (au cours de l'année civile 2025) et de moins de 70 ans au cours de l'année civile 2025 et inscrites sur la liste électorale sans préjuger des incompatibilités ou incapacités électorales qui pourraient être signalées. Ce

tirage au sort désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (2 personnes pour Ivry-la-Bataille) soit 6 au total.

1. LABATTE Laurent Maurice Alfred né le 05/01/1962
2. GERAN Franck Sylvestre Prénoms né le 31/12/1967
3. SENOYER Franck Bruno Christophe né le 11/09/1964
4. TROULLÉ Chloé Nathalie née le 23/02/1999
5. AREJDAL (FREDHI) Kaltourne Prénoms née le 11/07/1985
6. RICHOMME Yannick né le 24/09/1973

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

## INFORMATIONS

### QUESTIONS DIVERSES :

#### INFORMATION :

- L'association AGRI HIER organise une randonnée en tracteur qui passera par Ivry-la-Bataille le dimanche 2 juin à 14h45.
- Beaucoup de monde présent au Camping des Iles dont une quinzaine de camping-cars.

Plus de questions étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 40.

Le Secrétaire de Séance  
Dominique POTTIER



Le Maire,  
Sylvie HENAUX

